

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 419

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181132

**Direction en charge :** Finances et contrôle de gestion

**Objet :** Société d'Équipement du Département de la Loire (SEDL) - Rapport sur l'activité en 2017.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 419

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181132

**Direction en charge :** Finances et contrôle de gestion

**Objet :** Société d'Equipement du Département de la Loire (SEDL) - Rapport sur l'activité en 2017.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne est actionnaire de la Société d'Equipement du Département de la Loire (SEDL) qui a vocation à intervenir dans les domaines du développement économique et de l'aménagement du territoire.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil Municipal sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

□ **Contenu :**

L'objet social de la SEDL est d'entreprendre, principalement dans le département de la Loire, des opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial et de réaliser toute autre activité d'intérêt général tant pour son propre compte que pour le compte des collectivités publiques, de leurs groupements et de toutes autres personnes publiques ou privées, actionnaires ou non.

**I – DONNÉES GÉNÉRALES**

**1°) Composition du capital social :**

Au 31 décembre 2017, la composition du capital social est la suivante :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>%</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Nombre d'Administrateurs</b>
<b><i>ACTIONNARIAT PUBLIC</i></b>	<b>78,95</b>	<b>52 062</b>	<b>637 759,50</b>	<b>14</b>
Département	40,17	26 587	325 690,75	6
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE	18,09	11 933	146 179,25	2
Loire Forez	3,04	2 008	24 598,00	1
<b>Ville de Saint-Etienne</b>	<b>9,84</b>	<b>6 489</b>	<b>79 490,25</b>	<b>1</b>
Ville de Roanne	2,32	1 533	18 779,25	1
<b>ASSEMBLÉES SPÉCIALES</b>				
Arrondissement de Roanne 3 communes	1,06	700	8 575,00	1
Arrondissement de Montbrison 8 Communes	2,11	1 392	17 052,00	1
Arrondissement de Saint-Etienne 10 communes	2,15	1 420	17 395,00	1

<b><i>ACTIONNARIAT PRIVE</i></b>	<b>21,05</b>	<b>13 878</b>	<b>170 005,00</b>	<b>3</b>
Caisse des Dépôts et Consignations	8,44	5 568	68 208,00	1
Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	2,76	1 820	22 295,00	1
Caisse Régionale du Crédit Agricole	2,76	1 820	22 295,00	

Dexia	4,58	1 020	36 995,00	
C.C.I. Lyon Métropole St-Etienne Roanne	2,27	1 500	18 375,00	1
Chambre d'agriculture	0,14	90	1 102,50	
Loire Habitat	0,08	55	673,75	
Chef de Centre EDF	0,01	5	61,25	
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>65 940</b>	<b>807 765,00</b>	<b>17</b>

La société est composée de 34 actionnaires.

Le capital social s'élève à la somme de 807 765 € et la valeur nominale de l'action est de 12,25 €

Modification de l'actionariat en 2017 :

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne a été créée le 1er janvier 2016. La constitution de cette nouvelle entité a été générée par fusion des trois anciennes Chambres de Lyon, Saint-Etienne et Roanne. Les précédentes représentations sont devenues caduques et le capital détenu a été repris en 2017 par la nouvelle CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne issue de cette fusion.

## 2°) Les dirigeants

Il n'y a eu aucune modification en 2017 :

- M. Paul CELLE a occupé les fonctions de Président du conseil d'administration,
- le Conseil d'administration du 30 novembre 2017 a renouvelé le mandat de M. Jean-Claude ROUX, Directeur Général de la SEDL, pour une durée de 3 ans.

## 3°) Les administrateurs

Les changements intervenus au cours de l'exercice 2017 sont les suivants :

- la CCI Lyon Métropole a nommé M. Nicolas BONNET, en tant que seul représentant légal et permanent pour la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne auprès de la SEDL en remplacement de M. Michel DERINCK (CCI de Roanne) et M. Bernard MOULIN (CCI Saint-Etienne Montbrison),
- Loire Forez Agglomération a nommé M. Olivier JOLY en tant que représentant légal et permanent aux conseils d'administration de la SEDL en remplacement de M. Christophe BAZILE,
- le Conseil Départemental a nommé M. Alain LAURENDON en tant que représentant légal et permanent aux conseils d'administration de la SEDL en remplacement de M. Georges ZIEGLER.

Les représentants des autres collectivités actionnaires et des actionnaires privés, au sein de la SEDL, sont sans changement.

Le tableau ci-après récapitule la liste des administrateurs au 31 décembre 2017 :

Représentants aux conseils d'administration	Administrateurs	Nomination	Représentants aux CA
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE	6	Assemblée départementale du 16 octobre 2017	Paul CELLE
			Alexandra RIBEIRO-CUSTODIO
			Séverine REYNAUD
			Pierre-Jean ROCHETTE
			Alain LAURENDON
			Jean-Jacques LADET
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE	2	Assemblée communautaire du 15 mai 2014	Eric BERLIVET
			Christian JULIEN

LOIRE FOREZ	1	Assemblée communautaire du 24 janvier 2017	Olivier JOLY
<b>VILLE DE SAINT-ETIENNE</b>	<b>1</b>	<b>Conseil municipal du 22 avril 2014</b>	<b>Lionel SAUGUES</b>
VILLE DE ROANNE	1	Conseil municipal du 24 avril 2014	Yves NICOLIN

<b>ASSEMBLEES SPÉCIALES</b>			
Arrondissement de Roanne	1	Assemblée spéciale du 12 mai 2014	Bernard JAYOL
Arrondissement de Montbrison	1		Jean-Claude SCHALK
Arrondissement de Saint-Etienne	1		Enzo VIVIANI
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1	Assemblée générale ordinaire du 29/06/2016 pour 6 ans	Philippe JUSSERAND
CAISSE D'EPARGNE	1		Jean-Luc FRATTA
CCI ST-ETIENNE MONTBRISON	1	Assemblée générale ordinaire du 29/06/2016 pour 6 ans	Nicolas BONNET

**TOTAL :** **17**

#### **4°) Le personnel de la société**

Au 31 décembre 2017, l'effectif de la société (hors Directeur Général) est de 14 personnes, soit l'équivalent de 13,24 personnes en équivalent temps plein :

- Pôle opérationnel : 8 cadres responsables d'opérations, 3,5 assistantes d'opérations
- Pôle fonctionnel : 2,5 personnes (dont 1 agent de maîtrise).

Au cours de l'exercice 2017, il faut noter :

- la prolongation de la mise à disposition partielle (20 %) du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de Cap Métropole,
- à compter du 1er janvier, mise à disposition partielle (35 %) auprès de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL,
- le recrutement par Cap Métropole d'une assistante de la SEDL à compter du 1er janvier.

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la société était de 15 personnes dont 8 cadres opérationnels soit l'équivalent de 13,5 personnes en équivalent temps plein.

#### **5°) Information versement de dividendes :**

- Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices.
- Aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

#### **6°) Evénements significatifs intervenus en 2017 :**

- **Mise à jour des statuts (article 14 - Composition du conseil d'administration) :** le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 17 dont 14 pour les collectivités territoriales.
- Mise en place de l'étude sur l'évolution stratégique de la SEDL et de la SEM Patrimoniale (SEMPAT).

## **7°) Événements importants survenus en 2018 (depuis la clôture de l'exercice) :**

Les principaux points intervenus depuis la clôture de l'exercice sont :

- Rendu de la mission du groupement SCET/SEMAPHORES/CEI passée par le groupement de commandes SEDL/SEMPAT.

### **- Les mouvements de personnel**

Au 1er mars 2018, un responsable d'opération a été recruté à temps complet par Cap Métropole.

### **- Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir**

Ce point a été développé au conseil d'administration du 29 mars 2018 et fait notamment l'objet des projets de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte - partie extraordinaire de juin 2018.

## **8°) Résultat des filiales :**

La SEDL est actionnaire de deux filiales :

- la **SAS BONVERT**, où elle détient 50 % du capital de 20 000 € avec la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

En 2017, le résultat constaté est de - 844 €; il était de - 343 € en 2016. Les fonds propres de la société sont de 31 K€

- La **SCI RENAISSANCE DESJOYAUX**, où elle détient 1/3 du capital de 3 000 €

En 2017, le résultat constaté est de - 1 113 € pour - 940 € en 2016. La répartition du résultat est faite sur les comptes courants d'associés, soit + 371 € pour la SEDL.

Les comptes créditeurs d'associés au 31 décembre 2017 sont de 24 048 € soit 8 016 € par associé.

La durée de la SCI venait à échéance le 21 février 2017. L'Assemblée Générale de la société a décidé de proroger sa durée pour 5 ans à compter de cette date, soit jusqu'au 21 février 2022.

## **9°) Point sur les contentieux :**

### **- Le contentieux de la ZAC Carnot Pincourt au Coteau**

La Cour Administrative d'Appel de Lyon a rendu son arrêt le 8 juin 2017 et a condamné la commune du Coteau à verser à la SEDL les sommes dues au FEDER, avec intérêt au taux légal. Cet arrêt n'ayant fait l'objet d'aucun pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat, ce contentieux est maintenant définitivement terminé.

### **- Le contentieux de la SEAUVE SUR SEMENE**

Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, par jugement en date du 20 octobre 2016, a rejeté la requête indemnitaire de la SEDL. Cette requête indemnitaire de 52 207,96 € correspond au solde dû par la commune dans le cadre du bilan de liquidation de l'opération.

La SEDL a fait appel le 21 décembre 2016 de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

La procédure suit son cours.

## **10°) Les conventions réglementées**

Sur l'exercice 2017 :

- Le conseil d'administration du 6 juin 2017 a renouvelé le contrat d'assistance générale dans les métiers de la société (réseau professionnel, conseils d'experts, contrats d'assurances mutualisés) (lot 1 : SCET/Gras Savoye) et d'une prestation de service de gestion financière, de comptabilité et de logiciels informatiques spécifiques (lot 2 : Semaphores/progisem).

Ce contrat a été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le groupement de commandes SEDL-Cap Métropole pour les années 2016 et 2017 et a fait l'objet d'un renouvellement pour 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions du contrat initial.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Institut Médico-Educatif sur la commune du

Chambon-Feugerolles pour la SPL Cap Métropole.

- Avenant de modification du taux de refacturation de charges et de sous-location entre la SEDL et Cap Métropole.

- Mises à disposition :

\*à compter du 1er janvier 2017, prolongation par avenant de la mise à disposition partielle du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de Cap Métropole,

\*à compter du 1er janvier 2017, avenant de modification des mises à disposition partielles auprès de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la démolition partielle de la halle 01 sur le site de Novaciéries à Saint-Chamond pour la SPL Cap Métropole.

- Bail commercial entre la SEM Patrimoniale Loire (bailleur) et la SEDL (preneur).

- Constitution d'un groupement de commandes SEDL/SEMPAT pour la mise en place d'une consolidation pour une étude sur un scénario d'évolution stratégique entre la SEDL et la SEMPAT.

- Convention de prestation de service du 1er juin 2015 entre la SEDL et la SEM Patrimoniale 42.

Depuis la clôture de l'exercice :

- Mises à disposition :

\*à compter du 1er janvier 2018, avenant de modification de la mise à disposition partielle du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de Cap Métropole,

\*à compter du 1er janvier 2018, avenant de modification des mises à disposition partielles auprès de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL.

\*janvier et février 2018, mise à disposition partielle d'un responsable d'opérations de la SEDL auprès de Cap Métropole.

- L'adhésion au groupement d'employeurs pour la mise à disposition du directeur de la société est ramenée à 60 % au 1er janvier 2018.

- Au 1er janvier 2018, modification du taux de refacturation de charges et de sous-location entre la SEDL (locataire principal) et Cap Métropole (sous-locataire).

## **II - LES COMPTES DE RESULTAT**

	<b>RÉSULTATS 2013</b>	<b>RÉSULTATS 2014</b>	<b>RÉSULTATS 2015</b>	<b>RÉSULTATS 2016</b>	<b>RÉSULTATS 2017</b>
Prestations de services	419 611	452 268	515 051	445 331	441 000
Mandats	172 724	279 531	109 604	141 170	155 000
Concessions d'aménagement	939 497	801 260	677 227	598 767	770 000
Autres Produits	38 809	44 313	88 995	188 119	136 000
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 570 641</b>	<b>1 577 372</b>	<b>1 390 877</b>	<b>1 373 387</b>	<b>1 502 000</b>
Résultat :					
D'exploitation	- 95 271	- 22 830	- 160 952	- 122 964	22 280
Financier	85 690	71 775	79 946	61 474	28 995
Exceptionnel	- 906	- 35	0	0	- 39 188
<b>Net</b>	<b>- 10 487</b>	<b>48 910</b>	<b>- 81 006</b>	<b>- 61 490</b>	<b>12 087</b>

Le chiffres d'affaires 2017 est en croissance (+ 9,4 %) par rapport à 2016. Outre les autres produits qui s'élèvent à 136 K€ les niveaux de facturations sont les suivants :

- concessions d'aménagement : + 28,6 % à 770 K€(commercialisations concrétisées en 2017),

- mandats d'études : + 10 % à 155 K€ (poursuite d'opérations anciennes [Etablissement Régional

d'Enseignement Adapté (EREA) de Sorbiers, Lycée Hôtelier de Saint-Chamond], des opérations gagnées en 2013 et 2014 (Lycée Roanne Chervé, Médiathèque de Montrond Les Bains) et la mise en oeuvre de l'opération Les Ateliers Protégés à Bonvert gagnée en 2016,

- prestations de services : stable à 441 K€ Il est important de noter qu'apparaissent ici les prestations de services fournies à la SEM Patrimoniale pour 115 K€, à la SAS Bonvert pour 90 K€ à la SPL Cap Métropole pour 11 K€ soit au total 50 % du montant des prestations facturées par la SEDL.

Au niveau des charges, le total des charges d'exploitation s'élève à 1 480 K€, dont 803 K€(- 14,4 % par rapport à 2016) pour les charges de personnel (13.24 équivalent temps plein contre 14.46 en 2016).

#### En termes de résultat :

- le résultat d'exploitation est de + 22 280 €contre - 122 964 €en 2016,
- le résultat financier est de + 28 995 €contre 61 474 €en 2016,
- le résultat exceptionnel est de - 39 188 €(contre 0 €en 2016) et correspond au coût de la mission stratégique de rapprochement SEMPAT/SEDL,

Soit un résultat net de + 12 087 €contre - 61 490 €en 2016.

### **III - LE BILAN**

Concernant le bilan de fonctionnement de la société (hors flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions, opérations sur fonds propres), la structure bilancielle évolue peu. On peut toutefois constater une légère amélioration des fonds propres (en raison du bénéfice dégagé cette année) qui s'établissent, fin 2017, à 663 005 €mais inférieurs au capital social de 807 765 €(hors prise en compte des subventions d'investissements se rapportant aux opérations immobilières).

#### **□ Maîtrise d'ouvrage :**

Néant

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC : Néant

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Néant

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						•
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte de cette information sur l'activité 2017 de la Société d'Equipement du Département de la Loire (SEDL).

<b>Décision :</b> Dont acte	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b>	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Nora BERROUCHE</b>